



Dampierre-les-Bois

Info Express

N° 286 - NOVEMBRE 2024

www.dampierrelesbois.fr

A noter

Inscriptions pour le bois de chauffage

Les inscriptions pour le bois de chauffage et l'affouage sont prises en mairie **jusqu'au 29 novembre 2024**.

Prix du stère livré : 60 € (mélange chêne et hêtre).

Prix du stère de l'affouage : 11 €.

Un acompte de 50 € (par chèque) sera demandé lors de l'inscription ainsi qu'une attestation d'assurance pour l'affouage.

Commémoration et hommages

Le mois de novembre revêt un caractère particulier pour la France et pour notre village. En effet, comme dans toute la France, nous avons commémoré l'armistice de la première guerre mondiale le 11 novembre. Quelques jours plus tard, le 18 novembre, nous avons célébré le 80^{ème} anniversaire de la libération du village. Lors de nos cérémonies patriotiques, il est toujours agréable de voir que les enfants des écoles sont bien présents auprès de leurs enseignants et de leurs parents pour rendre hommage aux jeunes Dampierrois qui ont perdu la vie dans ces conflits. Il appartiendra bientôt aux jeunes générations de faire vivre et d'entretenir ce devoir

de mémoire pour que les héros de ces conflits atroces ne tombent pas dans l'oubli.

Ces dernières semaines, le village a été endeuillé par le départ de deux anciens employés municipaux qui ont marqué la vie dampierroise : Marcelle Grosclaude, au secrétariat, et Pascal Marin, aux services techniques, ont œuvré durant de nombreuses années. Ils étaient connus et appréciés de tous les habitants.

Je profite de cet édito pour présenter à leurs familles respectives mes sincères condoléances au nom de l'ensemble des Dampierrois.

Le Maire,
Marc TIROLE

Actualité

Dampierre n'a pas vendu sa forêt !

Vous avez sans doute été nombreux à vous interroger il y a peu lors de la pose de deux panneaux assez inattendus dans le bois entre Dampierre et Etupes. Ces panneaux, au nombre de deux (un dans chaque sens), indiquent en toutes lettres «Forêt de Sochaux».

Non, la commune n'a pas vendu son patrimoine forestier, ni les autres communes du secteur ! Il faut savoir que cette forêt est propriété de plusieurs communes, Dampierre-les-Bois (environ 350 hectares), Etupes (314 hectares), Dasle (252 hectares), Feschés-le-Châtel (152 hectares)... et donc la ville de Sochaux qui possède quelques parcelles disséminées pour un total de 44 hectares.

Les Sochaliens ont-ils voulu étaler leur «richesse» forestière ? Toujours est-il qu'ils ont demandé au Département (et obtenu) la pose de panneaux au nom de leur cité. Ces panneaux ont été installés récemment, du reste pas forcément au droit des parcelles concernées ! De quoi laisser planer un doute, se poser quelques questions et parfois fulminer devant cette



D'aucuns ont dû s'interroger à la vue de ce panneau quelque peu incongru...

aberration car, «par chez nous», le secteur reste et restera «le bois d'Etupes» pour les Dampierrois et «le bois de Dampierre» pour les Erbatons.

Peut-être aurait-il été plus judicieux (et plus équitable) de mettre en place des panneaux communs avec les noms de toutes les localités propriétaires. Jusqu'ici, aucune collectivité n'avait jugé nécessaire

d'installer une forêt... de panneaux !

Pas d'inquiétude donc, la commune de Dampierre n'a pas bradé son patrimoine. Il n'empêche que les motivations sochaliennes et leurs objectifs restent flous...

A moins que, dans son délire, la ville projette de se débaptiser prochainement pour s'appeler «Sochaux-les-Bois» ?

Info
Express



Directeur de la publication : Marc TIROLE - Responsable de la rédaction : Daniel LEHMANN
Rédaction et conception : ALINEA DAMPIERRE-LES-BOIS - 06.80.85.78.66
MAIRIE - Tél : 03.81.93.01.18

Ouverture **lundi, mercredi, jeudi et vendredi** de 9h à 12h et de 14h à 17h30, **mardi** de 14h à 17h30.

La convivialité du bar éphémère

La deuxième ouverture de l'année du bar éphémère a recueilli le même succès que les fois précédentes. Après les séances des 23 et 24 août, l'établissement a rouvert, cette fois pour le plaisir, les 18 et 19 octobre, avec des horaires plus réduits compte tenu de la saison. Cela n'a pas empêché les amateurs de profiter de ces bons moments, bien dans la tradition des bars d'antan. Le vendredi soir, les musiciens de la batterie-fanfare l'Espérance sont même venus apporter la touche musicale à la soirée. Autour des boît-debout, à l'intérieur comme à l'extérieur, les conversations sont allées bon train.

On attend déjà impatiemment la prochaine édition. Cette fois, il faudra attendre l'année 2025 !



L'équipe des tenanciers du bar de la Poste.



Lors de chaque ouverture, le bar de la Poste reçoit un bon accueil de la part des habitants qui retrouvent l'ambiance des bars d'antan.



Ils ont mis leurs baskets pour l'association ELA

L'an passé, la course dédiée à l'association ELA, qui lutte contre la leucodystrophie, n'avait pu avoir lieu en raison des conditions météo. Le 17 octobre, c'est sous quelques éclaircies que les élèves de l'école élémentaire ont pu montrer leur soutien à l'association en effectuant une course solidaire autour de l'école. Les grands de CM1 et CM2 ont montré le chemin, suivis par les enfants de CP, CE1 et CE2. Sous les yeux de leurs enseignants et de quelques parents d'élèves, ils ont couru à leur rythme, la performance n'étant pas au programme.



Toutes les classes réunies avant le départ de la course.

Recensement du 16 janvier au 15 février 2025



Àu début de l'année 2025, la commune de Dampierre-les-Bois va réaliser le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. Les logements et les habitants seront recensés **entre le 16 janvier et le 15 février 2025**.

Comment ça se passe ?

Dans notre commune, le recensement a lieu tous les cinq ans. Un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable pour vous faire recenser, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, logements,...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le nombre d'élus au Conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies,...
3. Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements,...

Le recensement de la population

est une enquête statistique obligatoire.

Votre participation est essentielle. Le recensement de la population est un devoir civique simple et utile à tous.

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter le secrétariat de Mairie. Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.



Vin chaud et marrons

mercredi 18 décembre

à partir de 18h au bar de la Poste

Tous les Dampierrois sont invités à participer à ce moment convivial offert par le Maire et ses Adjointes.

En bref

Fermeture de la Mairie

Nous vous prions de noter dès à présent que les services de la Mairie (secrétariat et services techniques) seront fermés l'après-midi des mardis 24 et 31 décembre.

Attention au démarchage abusif

Nous attirons votre attention sur les dangers du démarchage abusif, par exemple concernant la vente de calendriers en cette fin d'année.

Il convient d'être prudent en cas de visite «suspecte» à votre domicile. Votre interlocuteur doit être en mesure de vous présenter une pièce d'identité ou un document attestant de la légitimité de sa démarche.

Nous vous recommandons donc la plus grande méfiance.

Deux chorales contre Charcot



Les deux chorales réunies pour un même objectif.

Le 20 octobre au Temple, Monique Ferciot a organisé un concert avec deux chorales au profit de l'ARSLA (association pour la recherche sur la sclérose latérale amyotrophique). Ce concert, empreint d'une grande émotion, a laissé couler des larmes en pensant à ceux qui auraient dû être présents, mais qui ont été emportés par la maladie. « Il faut aider l'ARSLA, a dit Mme Ferciot en préambule, il faut aider la recherche et vaincre cette terrible maladie de Charcot, il faut en finir avec la mort annoncée quand tombe le verdict de la maladie. »

Dans un temple quasi rempli, elle a fait place ensuite aux deux chorales du jour. Le groupe des Rhapsod's a notamment interprété des chansons connues de Jean-Jacques Goldman, Joyce Jonathan et Vianney, Kurt Weil et Daniel Balavoine, la chorale La Clé de Sol lui emboitant le pas dans un registre similaire avec d'autres airs populaires bien connus du public.

Mais le moment fort du concert a été l'interprétation, par les deux chorales réunies, de la chanson « Respire encore » de Clara Lucciani, une chanson qui va devenir l'emblème de l'ARSLA à Dampierre, car c'est souvent ce que l'on a envie de dire à une personne souffrant de la maladie de Charcot.

Disparition de deux anciens employés communaux

Pascal Marin

Un enfant de Dampierre nous a quittés le 24 octobre en la personne de Pascal Marin, décédé à l'âge de 71 ans. Cet ancien employé communal a travaillé pendant 34 ans au service de la commune. Il était un peu un «homme à tout faire», l'entretien des espaces verts, le déneigement et les travaux courants. En retraite depuis 2012, il occupait ses journées en cultivant ses passions, notamment la pêche et le bricolage.

Nous renouvelons nos plus sincères condoléances à son épouse Isabelle, à ses fils Frédéric et Emmanuel, ainsi qu'à sa petite-fille Manon.



Pascal Marin lors de son départ en retraite.

Marcelle Grosclaude



Lors de son pot de départ, Mme Grosclaude avait reçu un cadeau du député Jean Geney.

Autre ancienne employée communale qui est décédée à l'âge de 94 ans, Marcelle Grosclaude.

Celle-ci avait été secrétaire de la Mairie (avec Christine Vauthier) pendant quelque temps dans les années 80/90, après avoir travaillé aux usines Japy de la Feschotte. Mme Grosclaude était une enfant d'Allenjoie où elle a passé toute son existence jusqu'à ce que son état de santé l'oblige à s'installer à la résidence Surleau en 2021. Nous présentons nos plus sincères condoléances à sa famille.